

Communiqué

Ouverture d'une permanence de consultation sociale pour les victimes et témoins de traite des êtres humains à Neuchâtel

La Suisse est un pays de destination et de transit pour la traite des êtres humains. Le canton de Neuchâtel est malheureusement aussi touché par ce fléau. La traite se déroulant dans la clandestinité, la détection des victimes reste difficile. Les services publics et privés disposent souvent d'informations limitées sur son existence, sur sa signification ainsi que sur ses différentes formes. Or, des professionnel-les informé-es peuvent aider à identifier des victimes potentielles en les référant directement aux institutions en charge de les assister.

Dans cette perspective, la FAS (fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale) avec le soutien du mécanisme de coopération neuchâtelois de lutte contre la traite des êtres humains, le département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) du canton de Neuchâtel et la police fédérale (fedpol), a élaboré un projet visant une meilleure détection des victimes de traite. La FAS a donc le plaisir de vous annoncer l'ouverture **le 24 août prochain** de sa permanence de consultation sociale pour les victimes et témoins de traite des êtres humains. Cette consultation **gratuite et confidentielle** se tiendra **tous les mardis, sans rendez-vous, de 14h à 17h30** dans les bureaux de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS), Fbg de l'hôpital 23, 1^{er} étage, à Neuchâtel. Nous serons également joignables par ☎ 032 886 80 07, ✉ permanence.TEH@ne.ch, 🌐 www.fas-ne.ch/permanence-teh

Cette permanence est également à disposition des professionnel-les susceptibles d'être en contact avec de potentielles victimes et témoins de traite des êtres humains. Vous trouverez en documents attachés, le dépliant ainsi que la carte de visite de cette consultation. Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous en faire parvenir par courrier.

Il est à préciser que les financements obtenus pour ce projet couvrent la période du 01.03.2021 au 28.02.2022. La poursuite de cette permanence dépendra de l'obtention de financements supplémentaires.

FAS/sr-kg – 18.08.2021